

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
**Année universitaire 2016 - 2017**

**Master Droit public**

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 29 juin 2016  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 5 juillet 2016

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante  
en charge de la CFVU

Brigitte BONHOMME

## 1. Organisation générale des enseignements

L'Ecole de Droit - Université d'Auvergne propose :

- 4 spécialités de master mention Droit privé
- 4 spécialités de master mention Droit public
- 1 spécialité de master mention Administration

### Principes généraux d'organisation :

Chaque spécialité est structurée en 4 semestres, sous la forme de parcours organisés en unités d'enseignement.

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux, de séminaires et de TD.

Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par un examen terminal ou par un contrôle continu et régulier.

### Master mention Droit public

#### ► Spécialité Droit de l'Administration et de la Justice

Responsable : Caroline LANTERO

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

#### ► Spécialité Droit et Administration du Secteur Sanitaire et Social

Responsable : Agnès ROCHE

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

**Trois parcours de M2 :** *parcours Administration du secteur social*  
*parcours Administration des établissements de santé*  
*parcours Management et administration des établissements de santé*  
*parcours Management et administration du secteur social*

#### ► Spécialité Droit, Economie et Gestion des Collectivités Territoriales

Responsables : Sébastien DEFIX

Cyrille DOUNOT

Sébastien MARCHAND

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

**Trois parcours de M2 :** *parcours Juristes des collectivités publiques*  
*parcours Droit du patrimoine historique, culturel et naturel*  
*parcours Economie locale et développement territorial*

#### ► Spécialité Carrières Internationales

Responsables : Frédéric CHARILLON

Marie-Elisabeth BAUDOIN

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

### Conditions d'accès

Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de Master
- soit d'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du Code de l'éducation.

### Progression dans le diplôme de Master

Conformément à l'article 2 du Décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, l'admission en Master 2 d'un étudiant ayant acquis les 60 premiers crédits européens de Master 1 est subordonnée à l'examen du dossier de l'étudiant.

### Charte qualité masters et Conseil de Perfectionnement

Toutes les spécialités de master mention Droit public sont soumises au respect de la « Charte Qualité Masters » de l'UdA. L'équipe pédagogique a une politique de suivi et d'orientation des étudiants :

- elle aide l'étudiant à construire son projet d'études et son projet professionnel et elle met en place des actions spécifiques de préparation à l'insertion professionnelle
- au cours de la première année de master, les étudiants reçoivent une information décrivant les poursuites d'études envisageables au sein de l'Université d'Auvergne à l'issue de cette année.
- les étudiants sont informés de l'existence d'UdA Pro et sensibilisés à l'intérêt d'appartenir à un réseau à vocation d'insertion professionnelle.

Un Conseil de Perfectionnement par spécialité de Master se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation)
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

## 2. Organisation générale des stages

### Réglementation applicable

Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et plus spécifiquement le titre IV : Dispositions relatives aux stages en milieu professionnel.

Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

### **Date limite et durée maximale du stage pour toutes les formations**

Tous les stages doivent impérativement être réalisés avant le 30 septembre de l'année n+1. La durée maximale de stage effectuée par un étudiant lors d'une année universitaire ne saurait dépasser six mois.

### **Pluralité de stages sur une année**

Un étudiant ne peut faire qu'un stage diplômant au cours d'une année d'enseignement (à l'exception des étudiants inscrits dans une formation dont la maquette prévoit plusieurs stages diplômants dans l'année). Ce stage peut se réaliser, si nécessaire, sur plusieurs lieux de stage afin de remplir les obligations de durée inhérentes à la validation de son diplôme. Un étudiant ne peut renoncer à mener à son terme un stage conventionné en arguant qu'il aurait trouvé un autre stage.

Un stage complémentaire facultatif peut être réalisé s'il n'a pas pour effet de nuire au stage diplômant. Fiche de pré-renseignement et convention doivent préciser si le stage est complémentaire ou diplômant. Un stage complémentaire facultatif n'a pas vocation à devenir diplômant et inversement.

En master, il est très fortement recommandé de limiter les stages complémentaires facultatifs aux périodes d'ouverture de la scolarité master.

### **Rôle de l'étudiant dans la procédure de conventionnement**

Avant le début du stage, l'étudiant doit :

- 1) trouver la structure d'accueil ;
- 2) prendre contact avec le service des stages de l'École de droit ;
- 3) remplir la fiche de pré-renseignement et la faire signer par le responsable de la formation, l'enseignant-référent (= tuteur) et le responsable pédagogique des stages ;
- 4) **d'imprimer la convention reçue par courriel du service des stages de l'École de Droit en 3 exemplaires et les faire signer par le représentant légal et par le tuteur de l'organisme d'accueil** ; en même temps que la convention en 3 exemplaires, l'étudiant remet à l'organisme la fiche d'évaluation ;
- 5) rapporter les exemplaires signés au service des stages de l'École de Droit.

L'étudiant est ensuite averti lorsque la convention est signée par toutes les parties. Aucun stage ne peut commencer avant signature de la convention par l'ensemble des parties.

### **Refus de conventionnement**

L'absence des étudiants dans les séminaires obligatoires (masters) ou aux oraux (IMAJ) conduira au refus de conventionnement.

Un stage dont la mission ne répondrait pas aux objectifs pédagogiques de la formation conduira au refus de conventionnement.

Une faiblesse des notes, telle qu'elle remet en cause les objectifs pédagogiques de la formation, peut autoriser le refus de conventionnement.

### **Désignation et rôle de l'enseignant-référent**

Tout stage doit donner lieu à la désignation d'un enseignant-référent. Selon les modalités propres à chaque formation, l'enseignant-référent peut être soit choisi par l'étudiant, soit désigné par le responsable de la formation.

Le nombre de stagiaires encadrés simultanément par un même enseignant-référent est limité par la réglementation en vigueur ; la vérification du respect de cette obligation est assurée par le service des stages de l'École de Droit.

L'enseignant-référent doit assurer le suivi pédagogique du stagiaire (2 mails au minimum pendant le stage).

### Rapport de stage

Tout stage, diplômant ou non, doit donner lieu à une restitution écrite (dont les modalités sont précisées par chaque formation) et à une évaluation.

Les modalités de contrôle des connaissances de chaque formation peuvent prévoir une soutenance du rapport écrit. Dans ce cas, il appartient au responsable de la formation d'organiser la soutenance et d'en désigner le jury.

Pour un stage diplômant, l'évaluation du stage comprend une notation

### Résiliation de la convention

Le non-respect par les étudiants de leurs obligations universitaires (y compris le manquement à leurs obligations d'assiduité ou la non-réalisation de travaux obligatoires) pourra constituer une cause de rupture de la convention de stage déjà signée.

### Organisation des stages – Master mention Droit public

Spécialité	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et administration du secteur sanitaire et social	M1	Stage OU Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage OU Mémoire
	M2 (AES+ASS)	Stage OU Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage OU Mémoire
Droit économie et gestion des collectivités territoriales	M2 Parcours DPHCN	Stage OU Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + soutenance OU Mémoire + soutenance
	M2 Parcours ELDT	Stage OU Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + soutenance OU Mémoire + soutenance
	M2 Parcours JCP	Stage OU Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + soutenance (à la demande du tuteur de stage) OU Mémoire + soutenance
Carrières internationales	M2	Stage OU Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage OU Mémoire + soutenance
Droit de l'administration et de la justice	M2	Stage OU Mémoire OU Etudes et analyse de jurisprudence	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage OU Mémoire + Soutenance OU Rapport d'activité

### 3. Organisation générale des épreuves

#### **Evaluation des étudiants - Crédits et coefficients**

Les enseignements sont évalués selon les modalités décrites dans les tableaux suivants.

Chaque élément constitutif d'une unité d'enseignement est affecté d'une valeur en ECTS.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en ECTS.

**L'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.**

Les crédits affectés aux éléments constitutifs d'une UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'élément constitutif. Les crédits affectés aux UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE.

L'évaluation est semestrielle, et donne lieu, outre la délivrance d'une note de contrôle continu pour certains enseignements, à une session d'examens écrits ou oraux, selon les diplômes concernés, organisée à la fin de chaque semestre pour les enseignements ne donnant pas lieu à contrôle continu.

Le contrôle continu repose dans chaque enseignement concerné (séminaires, TD et certains cours) sur deux notes au minimum par étudiant.

Les enseignements juridiques proposés en « compléments au diplôme » donnent lieu à une épreuve écrite en 1 heure à la fin du semestre au cours duquel l'enseignement a été dispensé (sauf en cas d'évaluation en contrôle continu dans le diplôme de rattachement, auquel cas ce régime d'examen est conservé).

Les enseignements dispensés en langue anglaise peuvent être l'objet d'un examen en langue anglaise.

Les parcours permettent la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger.

#### **Contrôle continu - Assiduité**

L'assiduité aux enseignements évalués sous forme d'un contrôle continu (séminaires, TD, certains cours magistraux) est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est assuré par les enseignants. Toute absence non justifiée à plus de deux séances par semestre pour un séminaire ou un TD emporte défaillance de l'étudiant dans cette matière lors de la première session.

#### **Absence aux examens**

L'absence à une épreuve vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement.

Les étudiants ayant été dans l'impossibilité de se présenter aux épreuves terminales de fin de semestre en première session doivent impérativement se présenter à la seconde session.

#### **Communication des notes**

L'accès des étudiants à leurs copies est de droit une fois les résultats publiés.

A cette fin, chaque enseignant doit communiquer à l'administration le jour et l'heure auxquels il sera disponible.

## 4. Maquettes

Spécialité			Volume horaire du semestre	Volume horaire sur l'année	Volume horaire de la formation
Droit de l'Administration et de la justice	M1	S1	195 h	400 h	
		S2	205 h		
	M2	S3	225 h	400 h	
		S4	175 h		
Droit et administration du secteur sanitaire et social	M1	S1	190 h	368 h	
		S2	178 h		
	M2 parcours Adm° du secteur social	S3	202 h	389 h	
		S4	187 h		
	M2 parcours Adm° des étb de santé	S3	192 h	379 h	
		S4	187 h		
	M2 parcours Management et adm° des etb de santé	S3	175 h	375 h	
		S4	200 h		
	M2 parcours Management et adm° du secteur social	S3	185 h	385 h	
		S4	200 h		
Droit, économie et gestion des collectivités territoriales	M1	S1	195 h	400 h	
		S2	205 h		
	M2 parcours Juriste de collectivités publiques	S3	185 h	400 h	
		S4	215 h		
	M2 parcours Droit du patrimoine	S3	205 h	400 h	
		S4	195 h		
	M2 parcours Economie locale et dvlpt territorial	S3	210 h	400 h	
		S4	190 h		
Carrières internationales	M1	S1	200 h	400 h	
		S2	200 h		
	M2	S3	200 h	400 h	
		S4	200 h		

## Master Droit public spécialité Droit de l'Administration et de la justice

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 1A : Procédures contentieuses</b> Procédure civile approfondie (séminaire) Procédure administrative contentieuse (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
<b>UE 1B : Les personnes 1</b> Droit des régimes matrimoniaux Régime général des obligations	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 3h
<b>UE 1C : L'Etat 1</b> Droit public économique 1 Droit constitutionnel 1 – Théorie de l'Etat	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 1D : L'Europe 1</b> Procédures communautaire et européenne (séminaire) Droit matériel de l'Union européenne 1	45h CM 20h CM 25h	8 4 4	CC Écrit 1h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 2A : Culture juridique</b> Histoire de la justice (séminaire) Grands problèmes juridiques et judiciaires (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	CC CC
<b>UE 2B : Les personnes 2</b> Procédure pénale approfondie (séminaire) Infractions contre les personnes	45h CM 20h CM 25h	7 3 4	CC Écrit 3h
<b>UE 2C : L'Etat 2</b> Droit des services publics Droit constitutionnel 2	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 2D : L'Europe 2</b> Droit matériel de l'Union européenne 2 Droit comparé	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 2E : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : Culture juridique</b> Histoire des idées Philosophie politique et juridique Processus historique de la construction de l'Etat (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 1h Écrit 1h CC
<b>UE 3B : Droit des libertés fondamentales</b> Aspects de droit public ( <i>constitutionnel et administratif</i> ) Aspects de droit pénal (séminaire) Aspects de droit civil Aspects de droit européen (séminaire)	90h CM 20h CM 25h CM 25h CM 20h	11 3 3 3 2	Écrit 1h CC Oral CC
<b>UE 3C : Etude de dossiers contentieux</b> - de droit public (séminaire) - de droit privé (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
<b>UE 3D : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 4A : Droits approfondis</b> Droit civil approfondi Droit pénal approfondi (séminaire) Droit public approfondi	75h CM 25h CM 25h CM 25h	6 2 2 2	Écrit 3h CC Écrit 3h
<b>UE 4B : Droit des contrats</b> Contentieux des contrats publics (séminaire) Techniques contractuelles (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC
<b>UE 4C : Responsabilité</b> La responsabilité publique La responsabilité privée	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Oral
<b>UE 4D : Outils de professionnalisation</b> Stage (2 mois minimum) ou Mémoire ou Etudes et analyse de jurisprudence (convention avec la CA Riom : stage, rapport, fiches, ...) Grand oral		12 8 4	

## Master Droit public spécialité Droit et administration du secteur sanitaire et social

Semestre 1	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 1A : Fondamentaux juridiques</b>	<b>50h</b>	<b>6</b>	
Droit du travail approfondi	CM 25h	3	Écrit 3h
Droit de la sécurité sociale	CM 25h	3	Écrit 3h
<b>UE 1B : Cadres de la protection sanitaire et sociale</b>	<b>50h</b>	<b>6</b>	
Economie de la protection sanitaire et sociale	CM 25h	3	Écrit 3h
Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation	CM 25h	3	Écrit 3h
<b>UE 1C : Approfondissements</b>	<b>60h</b>	<b>12</b>	
Droit du travail approfondi (étude de cas)	TD 15h	3	CC
Droit de la sécurité sociale (étude de cas)	TD 15h	3	CC
Economie de la protection sanitaire et sociale (étude de cas)	TD 15h	3	CC
Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation (étude)	TD 15h	3	CC
<b>UE 1D : Professionnalisation</b>	<b>30h</b>	<b>6</b>	
Communication orale	TD 15h	3	CC
Techniques d'enquêtes (TICE)	TD 15h	3	CC

Semestre 2	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 2A : Gestion, comptabilité et GRH</b>	<b>50h</b>	<b>6</b>	
Gestion administrative et financière et comptabilité des organisations	CM 25h	3	Écrit 3h
Gestion des ressources humaines et management des organisations	CM 25h	3	Écrit 3h
<b>UE 2B : Les systèmes sanitaires et sociaux</b>	<b>50h</b>	<b>6</b>	
Les systèmes de santé en Europe	CM 25h	3	Écrit 3h
Les systèmes d'emploi et de protection sociale en Europe	CM 25h	3	Écrit 3h
<b>UE 2C : Approfondissements</b>	<b>48h</b>	<b>12</b>	
Gestion administrative et financière et comptabilité des organisations (étude)	TD 12h	3	CC
Gestion des ressources humaines et management des organisations (étude de cas)	TD 12h	3	CC
Les systèmes de santé en Europe (étude de cas)	TD 12h	3	CC
Les systèmes d'emploi et de protection sociale en Europe (étude de cas)	TD 12h	3	CC
<b>UE 2D : Professionnalisation</b>	<b>30h</b>	<b>6</b>	
Anglais	TD 15h	1	CC
Communication orale	TD 15h	2	CC
Stage 1 mois minimum ou mémoire		3	

**Parcours Administration du secteur social**

Semestre 3	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social</b> L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 3h
<b>UE 3B : Questions sociales</b> Sociologie de la déviance et de l'exclusion L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
<b>UE 3C : Approfondissements</b> Les acteurs du secteur social (étude de cas) Sociologie de la déviance et de l'exclusion (étude de cas) Note de synthèse	45h CM 15h CM 15h CM 15h	12 4 4 4	CC CC CC
<b>UE 3D : Professionnalisation</b> Anglais Atelier d'écriture professionnelle appliquée au secteur social Communication dans le secteur social Techniques d'enquêtes (TICE)	57h TD 15h 15h 15h 12h	6 1 1 2 2	CC CC CC CC

Semestre 4	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 4A : Travail, insertion et exclusion</b> Psychosociologie du travail Exclusion, insertion et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 4B : Famille, dépendance et action publique</b> Enfance, famille et action publique Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 4C : Approfondissements</b> Approche sociale du handicap et de la vieillesse (étude de cas) Psychosociologie du travail (étude de cas) Exclusion, insertion et action publique (étude de cas) Enfance, famille et action publique (étude de cas)	60h CM 15h CM 15h CM 15h CM 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
<b>UE 4D : Professionnalisation</b> Atelier d'écriture professionnelle appliquée au secteur social Communication dans le secteur social Stage 2 mois minimum ou mémoire	27h CM 15h CM 12h	6 1 2 3	CC CC CC

**Parcours Administration des établissements de santé**

Semestre 3	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social</b> L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
<b>UE 3B : Les établissements de santé</b> Les établissements de santé Financement des établissements	40h CM 25h CM 15h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
<b>UE 3C : Approfondissements</b> L'organisation sanitaire (étude de cas) Les établissements de santé (étude de cas) Note de synthèse	45h CM 15h CM 15h CM 15h	12 4 4 4	CC CC CC
<b>UE 3D : Professionnalisation</b> Anglais Atelier d'écriture professionnelle appliquée au secteur Communication dans le secteur sanitaire Techniques d'enquêtes (TICE)	57h TD 15h CM 15h CM 15h CM 12h	6 1 1 2 2	CC CC CC CC

Semestre 4	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 4A : Droits, devoirs, responsabilité</b> Droits et devoirs des patients et des praticiens Responsabilité des établissements	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 4B : Action de l'Etat</b> Etat et établissements de santé Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 4C : Approfondissements</b> Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse Droits et devoirs des patients et des praticiens (étude de cas) Responsabilité des établissements (étude de cas) Etat et établissements de santé (étude de cas)	60h CM 15h CM 15h CM 15h CM 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
<b>UE 4D : Professionnalisation</b> Atelier d'écriture professionnelle appliquée au secteur sanitaire Communication dans le secteur sanitaire Stage 2 mois minimum ou mémoire	27h CM 15h CM 12h	6 1 2 3	CC CC CC

**Parcours Management et Administration des Établissements de Santé**

Semestre 3	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social</b> L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	7 4 3	Écrit 3h Écrit 1h
<b>UE 3B : Les établissements de santé</b> Les établissements de santé Financement des établissements	40h CM 25h CM 15h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
<b>UE 3C : Approfondissements</b> L'organisation sanitaire (étude de cas) Les établissements de santé (étude de cas) Anglais professionnel	45h CM 15h CM 15h TD 15h	9 4 4 1	CC CC CC
<b>UE 3D : Management opérationnel à l'hôpital 1</b> Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management	40h CM 20h CM 20h	8 4 4	Écrit 1h CC

Semestre 4	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 4A : Droits, devoirs, responsabilité</b> Droits et devoirs des patients et des praticiens Responsabilité des établissements	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 4B : Action de l'Etat</b> Etat et établissements de santé Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 4C : Approfondissements</b> Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse Droits et devoirs des patients et des praticiens (étude de cas) Responsabilité des établissements (étude de cas) Etat et établissements de santé (étude de cas)	60h CM 15h CM 15h CM 15h CM 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
<b>UE 4D : Management opérationnel à l'hôpital 2</b> Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management	40h CM 20h CM 20h	6 3 3	Écrit 1h CC

**Parcours Management et Administration du secteur social**

Semestre 3	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social</b> L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 1h Écrit 3h
<b>UE 3B : Questions sociales</b> Sociologie de la déviance et de l'exclusion L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
<b>UE 3C : Approfondissements</b> Les acteurs du secteur social (étude de cas) Sociologie de la déviance et de l'exclusion (étude de cas) Anglais	45h CM 15h CM 15h TD 15h	9 4 4 1	CC CC CC
<b>UE 3D : Management opérationnel à l'hôpital 1</b> Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management	40h CM 20h CM 20h	8 4 4	Écrit 1h CC

Semestre 4	Volumes	ECTS	Régime
<b>UE 4A : Travail, insertion et exclusion</b> Psychosociologie du travail Exclusion, insertion et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 4B : Famille, dépendance et action publique</b> Enfance, famille et action publique Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 4C : Approfondissements</b> Approche sociale du handicap et de la vieillesse (étude de cas) Psychosociologie du travail (étude de cas) Exclusion, insertion et action publique (étude de cas) Enfance, famille et action publique (étude de cas)	60h CM 15h CM 15h CM 15h CM 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
<b>UE 4D : Management opérationnel à l'hôpital 2</b> Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management	40h CM 20h CM 20h	6 3 3	Écrit 1h CC

## Master Droit public spécialité Droit, Economie et Gestion des Collectivités territoriales

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 1A : Théorie de l'État</b> Droit constitutionnel 1 -Théorie de l'État Droit de la décentralisation 1 (mutualisé M2ELDT) Histoire de la décentralisation (séminaire)	70h CM 25h CM 25h CM 20h	11 3 4 4	Écrit 1h Écrit 3h CC
<b>UE 1B : L'État opérateur / régulateur</b> Droit public économique 1 Droit matériel de l'Union européenne 1 Procédure administrative contentieuse (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	11 4 3 4	Écrit 1h Écrit 1h CC
<b>UE 1C : La gestion du territoire</b> Droit de l'environnement Droit de l'urbanisme 1	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 3h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 2A : Les moyens - les ressources</b> Droit de la fonction publique (séminaire) Droit des travaux publics et l'expropriation (séminaire) Droit des contrats publics (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	CC CC CC
<b>UE 2B : Les actions</b> Droit public économique 2 Institutions européennes et internationales du patrimoine Droit des services publics	70h CM 25h CM 20h CM 25h	12 4 4 4	Écrit 1h Écrit 1h Écrit 3h
<b>UE 2C : Les contrôles</b> Finances publiques locales Droit de la décentralisation 2	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 2h Écrit 3h
<b>UE 2D : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

### Parcours Juriste de collectivités publiques

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : L'aménagement du territoire</b> Droit de l'urbanisme 2 Opérations d'aménagement	45h CM 25h CM 20h	9 5 4	Écrit 2h Écrit 1h
<b>UE 3B : La protection du patrimoine naturel</b> Droit des risques naturels majeurs et technologiques (séminaire) Protection des sites et paysages (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	9 5 4	CC CC
<b>UE 3C : La gestion publique</b> Economie publique Gestion de projets (séminaire) Gestion des ressources humaines (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 2h CC CC
<b>UE 3D : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	3 3	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 4A : Les ressources financières</b> Droit fiscal Comptabilité publique (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 2h CC
<b>UE 4B : La performance publique</b> Évaluation des politiques publiques (séminaire) Gestion de la dette Financement de projet (séminaire)	65h CM 25h CM 20h CM 20h	6 2 2 2	CC Écrit 2h CC
<b>UE 4C : La contractualisation de l'action publique</b> Montages contractuels complexes (séminaire) Droit des marchés publics et délégations de services publics (séminaire) Contentieux des contrats publics (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	8 2 3 3	CC CC CC
<b>UE 4D : Les enjeux de l'action publique</b> Droit public approfondi OU La responsabilité publique	25h CM 25h  CM 25h	3 3  3	Écrit 3h Écrit 1h
<b>UE 4E : Mise en situation</b> Projet collectif IADT Stage (2 mois minimum) + rapport ou mémoire		7 3 4	

**Parcours Droit du patrimoine historique culturel et nature!**

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen	Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : L'aménagement du territoire</b> Droit de l'urbanisme 2 Opérations d'aménagement	45h CM 25h CM 20h	8 4 4	Écrit 2h Écrit 1h	<b>UE 4 A : Environnement du patrimoine</b> Patrimonialisation, conservation et gestion du patrimoine Droit de la propriété matérielle et immatérielle (séminaire) Art et patrimoine (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	8 3 3 2	Grand Oral CC CC
<b>UE 3B : La protection du patrimoine naturel</b> Droit des risques naturels majeurs et technologiques (séminaire) Protection des sites et paysages (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC	<b>UE 4B : Valorisation du patrimoine</b> Montages juridiques et modes contractuels du patrimoine (séminaire) Financement du patrimoine Acteurs du patrimoine et politiques culturelles	75h CM 25h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	CC Écrit 3h Écrit 3h
<b>UE 3C : Espaces patrimoniaux</b> Droit du patrimoine architectural, urbain et paysager Villes et territoires	45h CM 25h CM 20h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h	<b>UE 4C : Culture et patrimoine</b> Patrimoine antique Patrimoine médiéval	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Grand Oral Grand Oral
<b>UE 3D : Méthodologie</b> Introduction au droit du patrimoine historique et culturel (séminaire) Approche pratique du patrimoine historique (séminaire) Anglais	65h CM 25h CM 25h TD 15h	10 4 3 3	CC CC CC	<b>UE 4D : Méthodologie</b> Stage (2 mois minimum) + rapport ou mémoire Projet collectif IADT		7 4 3	

**Parcours Economie locale et développement territorial**

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen	Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : Décentralisation et politique économique</b> Droit de la décentralisation (mutualisé M1DEGCT) Economie publique et politiques économiques	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 3h Écrit 2h	<b>UE 4A : Finances locales</b> Comptabilité publique (séminaire) Analyse financière Gestion de la dette	70h CM 25h CM 25h CM 20h	6 2 2 2	CC Écrit 2h Écrit 2h
<b>UE3B : Analyse et intelligence territoriale</b> Analyse et prévisions conjoncturelles régionales (séminaire) Intelligence économique territoriale (séminaire)	40h CM 20h CM 20h	6 3 3	CC CC	<b>UE 4B : Développement des territoires</b> Stratégie et projets territoriaux (séminaire) Politique d'aménagement du territoire (séminaire) La politique régionale de l'Union Européenne (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	12 4 4 4	CC CC CC
<b>UE 3C : Economie et dynamique territoriale</b> Economie régionale Économie de l'innovation (séminaire) Choix de localisation des activités (séminaire)	55h CM 25h CM 15h CM 15h	7 3 2 2	Écrit 2h CC CC	<b>UE 4C: Performance publique</b> Evaluation des politiques publiques (séminaire) Financement de projets (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	5 2 3	CC CC
<b>UE 3D : Gestion</b> Gestion de projets (séminaire) Gestion des ressources humaines (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC	<b>UE 4D : Méthodologie</b> Stage (2 mois minimum) + rapport ou mémoire Projet collectif IADT		7 4 3	
<b>UE 3E : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	3 3	CC				

## Master Droit public spécialité Carrières internationales

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 1A : Théorie</b> Droit constitutionnel 1 - Théorie de l'État Théorie des relations internationales	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 1B : Droit international</b> Droit international humanitaire Droit international public	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 1C : Politique internationale</b> Grands enjeux régionaux et internationaux Économie politique internationale (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h CC
<b>UE 1D : Droit de l'Union européenne</b> Droit matériel de l'Union européenne 1 Droit matériel de l'Union européenne 1 ou Université d'été franco-tchèque	50h CM 25h TD 25h TD 25h	10 5 5 5	Écrit 3h CC CC

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 3A : Droit et politique comparés 2</b> Politique étrangère comparée Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h CC
<b>UE 3B : Enjeux européens</b> Politique extérieure et de voisinage de l'Union européenne (séminaire) Questions de sécurité en Europe (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
<b>UE 3C : Nouvel agenda international</b> The international politics of technology and ecology (séminaire) Emerging countries on the world stage (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
<b>UE 3D : Méthodologie et recherche</b> Épistémologie et méthodologie de la recherche Analyser l'international : l'exemple de la justice pénale	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 2A : Droit constitutionnel</b> Droit constitutionnel 2 Droit constitutionnel 2	45h CM 25h TD 20h	9 5 4	Écrit 3h CC
<b>UE 2B : Droit et politiques comparés 1</b> Droit comparé Politiques comparées	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
<b>UE 2C : Sécurité internationale</b> Pensée stratégique Acteurs et réseaux de l'action internationale (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	6 3 3	Écrit 1h CC
<b>UE 2D : Intégrations régionales</b> Droit matériel de l'Union européenne 2 Processus d'intégration régionale comparés (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	Écrit 1h CC
<b>UE 2E : Anglais</b> Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
<b>UE 4A : Enjeux de la gouvernance internationale</b> L'action internationale au quotidien : expériences d'acteurs Les droits de l'homme entre régionalisation et mondialisation <sup>2</sup> (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	5 2 3	CC CC
<b>UE 4B : Enjeux de sécurité</b> Conceptions et pratiques de la sécurité internationale (séminaire) Construire la sécurité : études de cas (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC
<b>UE 4C : Transitions et reconstructions</b> Enjeux politiques et juridiques du post-conflit (séminaire) Démocratie et processus électoraux (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	5 3 2	CC CC
<b>UE 4D : Enjeux diplomatiques et internationaux</b> La justice pénale internationale (séminaire) L'action extérieure de la France et de l'Union Européenne (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC
<b>UE 4E : Recherche et exercice professionnel</b> Mémoire ou stage (+rapport) Grand Oral <sup>1</sup>		12 8 4	

<sup>1</sup> Le Grand Oral porte sur l'ensemble des enseignements du second semestre

<sup>2</sup> Ce cours peut être dispensé soit en langue française, soit en langue anglaise.

## 5. Règles d'obtention du diplôme

### Obtention des crédits

Chaque élément constitutif d'une unité d'enseignement est affecté d'une valeur en ECTS. Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en ECTS.

**L'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.**

Les crédits affectés aux éléments constitutifs d'une UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'élément constitutif. Les crédits affectés aux UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE.

Tout semestre validé entraîne l'obtention de 30 crédits.

Toute année validée entraîne l'obtention de 60 crédits

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire.

Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury.

Le redoublement est soumis à la décision d'une Commission composée du Doyen, du Directeur des Etudes et du Responsable pédagogique du Master.

### Seconde session

L'étudiant ne peut repasser que la ou les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne, dès lors que l'UE dans laquelle elle figure n'a pas été validée. Il est donc impossible de repasser une épreuve figurant dans un semestre validé.

Si l'étudiant se présente à une épreuve de la seconde session qu'il est en droit de repasser, seule la note de seconde session sera conservée pour cette épreuve. Si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve de la seconde session qu'il est en droit de repasser, sa note de première session sera conservée pour cette épreuve. L'absence de l'étudiant à une épreuve de la seconde session pour laquelle il était défaillant en première session vaut défaillance ; dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé, qui ne sont pas calculés.

En seconde session, les modalités des épreuves sont de même nature que celles de première session à l'exception des notes de contrôle continu et de mémoire ou de rapport de stage.

En seconde session, les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en première session donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés. Le dossier réalisé pour l'enseignement d'anglais fait l'objet d'une présentation orale.

En cas de note sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire inférieure à la moyenne, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant, et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances le prévoit pour le diplôme concerné.

### Mentions

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle des deux derniers semestres.

Une mention peut être attribuée à la première comme à la seconde session.

Des « points jury » peuvent être attribués pour la délivrance d'une mention.

- la mention Assez Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 12/20
- la mention Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 14/20
- la mention Très Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 16/20.

## 6. Dispositions particulières

### Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université d'Auvergne du 2 juin 2016, un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études peut bénéficier, sous certaines conditions, d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances. Il doit déposer une demande au service de scolarité de la composante au maximum deux semaines après le début des enseignements du semestre concerné, ou après la signature du contrat de travail.

Le RSE ne peut concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale. Pour les étudiants inscrits en double cursus, le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde.

Après avis du Responsable de formation et du Doyen de l'Ecole de Droit, sa demande sera examinée par le Président de l'Université. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études sont dispensés d'assiduité en séminaire. Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés ; la note obtenue à ce dossier constitue la note du séminaire. Cas particulier : les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études sont évalués à l'oral pour les enseignements d'anglais, sauf cas de force majeure ou d'impossibilité dûment constatée.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études passent les examens terminaux selon les mêmes modalités que les étudiants du régime normal, à l'exception des sportifs de haut niveau qui relèvent du régime prévu par la charte les concernant.

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'aménagements proposés par les services de santé et validés par l'autorité administrative.